



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 JUILLET 2020**

Direction Générale des Services

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**
- 2) **TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATIF**
- 3) **ELECTION DE LA COMMISSION DES FINANCES**
- 4) **DESIGNATION DES DELEGUES SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

Madame THIENNOT ouvre la séance, et donne lecture des procurations, désigne Martine GUILLAUME en tant que secrétaire de séance.

*L'an deux mille vingt et le dix juillet à 19 h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.*

**Date de la convocation** : 3 juillet 2020

**Présents** : Frédérique THIENNOT- Alain ROCHET – Maryline DOUSSAT-VITAL – Xavier FAURE- Michelle BARDOU – Fabrice BOCAHUT – Cécile POUCHELON – Éric PUJADE - Pauline QUINTANILHA – Jean-Luc LUPIERI - Gérard BORDIER - Françoise PANCALDI – Martine GUILLAUME – Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI - Véronique PORTET - Michel RAULET - Sandrine AUDIBERT – Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Audrey ABADIE - Jean-Christophe CID - Carine MENDEZ – André TRIGANO – Ginette FOTI ROUSSEAU – Gérard LEGRAND – Jean GUICHOU -- Françoise LAGREU CORBALAN – Xavier MALBREIL - Michèle GOULIER - Daniel MEMAIN

**Procurations** : Gilles BICHEYRE à Alain ROCHET – Anne LEBEAU à Ginette ROUSSEAU

**Secrétaire de séance** : Martine GUILLAUME

**1) INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Suite à la démission de Monsieur Antoine LIMA, Madame le Maire propose d'installer au sein de son assemblée Monsieur Jean GUICHOU.

Madame THIENNOT : « Peut-être que vous pouvez vous présenter, Monsieur GUICHOU ? »

Monsieur GUICHOU : « Comme je suis un petit nouveau, je me présente : Jean GUICHOU. Je suis heureux de vous accueillir. Juste un petit point de forme, Madame, merci de votre accueil, mais vous avez écrit à Madame GUICHOU, donc elle m'a autorisé à la représenter ce soir, mais bien sûr ce n'est qu'une coquille dans le courrier que j'ai reçu. Merci de votre accueil. »

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**2) TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATIF**

Madame THIENNOT, rapporteur, indique que suite à la démission de Monsieur Antoine LIMA et à l'installation au sein de son assemblée de Monsieur Jean GUICHOU, le tableau du Conseil Municipal est ainsi modifié :

1	Madame Frédérique THIENNOT
2	Monsieur Alain ROCHET
3	Madame Maryline DOUSSAT-VITAL
4	Monsieur Xavier FAURE
5	Madame Michelle BARDOU
6	Monsieur Fabrice BOCAHUT
7	Madame Cécile POUCHELON
8	Monsieur Éric PUJADE
9	Madame Pauline QUINTANILHA
10	Monsieur Jean-Luc LUPIERI
11	Monsieur Gérard BORDIER
12	Madame Françoise PANCALDI
13	Madame Martine GUILLAUME
14	Monsieur Patrice SANGARNE
15	Monsieur Henri UNINSKI
16	Madame Véronique PORTET
17	Monsieur Michel RAULET

18	Madame Sandrine AUDIBERT
19	Monsieur Alain DAL PONTE
20	Madame Annabelle CUMENGES
21	Monsieur Gilles BICHEYRE
22	Madame Audrey ABADIE
23	Monsieur Jean-Christophe CID
24	Madame Carine MENDEZ
25	Monsieur André TRIGANO
26	Madame Ginette FOTI ROUSSEAU
27	Monsieur Gérard LEGRAND
28	Monsieur Jean GUICHOU
29	Madame Anne LEBEAU
30	Madame Françoise LAGREU CORBALAN
31	Monsieur Xavier MALBREIL
32	Madame Michèle GOULIER
33	Monsieur Daniel MEMAIN

**Le conseil a pris acte**

### 3) ÉLECTION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Madame THIENNOT, rapporteur, propose de procéder à l'élection des membres de la commission des finances en application de la règle de la représentation proportionnelle qui donne la répartition suivante :

- 7 sièges à pourvoir pour la liste « Pamiers Autrement Ensemble »
- 2 sièges à pourvoir pour la liste « Union pour Pamiers avec André TRIGANO »
- 1 siège à pourvoir pour la liste « Pamiers Citoyenne »

<b>Président</b>	<b>1</b>	<b>Alain ROCHET</b>
Liste « Pamiers Autrement Ensemble »	2	Henri UNINSKI
	3	Jean-Christophe CID
	4	Martine GUILLAUME
	5	Fabrice BOCAHUT
	6	Maryline DOUSSAT
	7	Sandrine AUDIBERT
	Liste « Union pour Pamiers avec André TRIGANO »	8
9		Françoise LAGREU CORBALAN
Liste « Pamiers Citoyenne »	10	Michèle GOULIER

Madame THIENNOT : « Est-ce que vous êtes d'accord pour faire cette élection à main levée ? »

Monsieur LEGRAND : « Pardon Madame, je pensais que cette Commission avait été déjà mise en place lors du précédent Conseil. »

Madame THIENNOT : « Effectivement, c'était prévu à l'ordre du jour, mais nous n'avions pas tous les membres désignés, donc c'est un point qui a été reporté à aujourd'hui. »

Monsieur LEGRAND : « Nous avons désigné, lors du précédent Conseil, Madame FOTI qui est à mes côtés, et moi-même. Non, pardon Françoise CORBALAN et moi-même. »

Madame THIENNOT : « Qui s'oppose à cette liste ? Qui s'abstient ? Merci. »

Madame GOULIER : « Est-ce que je peux prendre la parole, s'il vous plaît ? Lors d'un entretien, nous avons évoqué la possibilité d'avoir des remplaçants des suppléants si on ne pouvait pas venir. Est-ce qu'on peut en parler ? Comment cela se traduit ? »

Madame THIENNOT : « Du point de vue réglementaire, je crois que la Commission des Finances est strictement réglementée. Compte tenu du règlement intérieur du Conseil Municipal actuel, il n'était pas prévu la présence de suppléants. Ceci sera évoqué pour le règlement intérieur que nous avons 6 mois pour réaliser. »

Madame GOULIER : « Donc dans une Commission qui n'est pas prévue encore à ce jour, une Commission de révision du règlement intérieur. »

Madame THIENNOT : « Tout à fait. »

Madame GOULIER : « Elle va être programmée ? »

Madame THIENNOT : « Il faut le faire dans les 6 mois, on va attendre que les gens prennent leurs marques et le programmer d'ici septembre. Il n'y aura pas de Conseil Municipal au mois d'août. »

Monsieur MEMAIN : « C'était dans le prolongement de ce que vient de dire Madame GOULIER, comme on a un Conseil Municipal le 15 qui traite de la mise en place des Commissions, est-ce qu'il est encore possible de prévoir de mettre en place cette Commission sur le règlement intérieur qui ne semblait pas poser de problème à votre majorité ? Une Commission provisoire. »

Madame THIENNOT : « On a évoqué plutôt un groupe de travail plutôt qu'une Commission. On n'a pas encore réfléchi aux modalités de ce groupe de travail. De toute façon, ce sera un groupe de travail proportionnel. Il faut voir si on donne cette mission à une Commission déjà existante ou pas. Ce que l'on peut faire c'est qu'on le réfléchit et on en reparle le 15 pour savoir dans quel cadre on peut proposer ce groupe de travail. »

Monsieur MEMAIN : « On insisterait pour que ce soit une Commission parce qu'autant le travail des Commissions est, pour l'instant, dans le règlement intérieur actuel, autant le groupe de travail est difficile à cerner. Nous vous proposons de réfléchir d'ici le 15, on vous soumet cette proposition de réfléchir d'ici le 15, que l'on puisse mettre en place une Commission provisoire sur le règlement intérieur. »

Monsieur ROCHET : « Les Commissions seront établies le 15, lors du Conseil Municipal du 15 juillet, il vous sera proposé des Commissions qui pourront reprendre les thématiques que vous évoquez. Donc on ne va pas créer une Commission spéciale, mais dans les thématiques des Commissions que l'on a proposées, ce sujet sera traité. »

Monsieur MEMAIN : « On s'est permis d'en parler aujourd'hui parce que dans l'ordre du jour que l'on a reçu pour le 15, cette Commission n'était pas prévue, simplement que cela nous laisse le temps. »

Monsieur ROCHET : « Il y a une Commission Éthique, Démocratie Participative qui traitera de ce sujet. »

Madame THIENNOT : « Je crois que c'est très important de faire un groupe de travail concernant ce règlement intérieur. Est-ce que ce sera une mission d'une Commission déjà existante ou un groupe de travail temporaire ? Il faut qu'on le réfléchisse et on reparle le 15. »

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **4) DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

Madame THIENNOT, rapporteur, indique que comme cela a été indiqué dans le texte qui figure dans la correspondance du 3 juillet Le Conseil doit élire 9 suppléants pour les élections sénatoriales.

Madame THIENNOT rappelle en effet que l'ensemble des conseillers municipaux de notre commune sont membres de droit.

Concernant l'élection des 9 suppléants :

Concernant les conditions liées à la candidature, l'élection des suppléants se fera sous forme de liste conformément à l'article L283 du Code Électoral.

Les listes peuvent être complètes ou incomplètes, elles peuvent comprendre un nombre de noms inférieur ou égal au nombre de mandats de délégués suppléants.

La liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre. Elle doit contenir les mentions suivantes (art R. 137) :

- Le titre de la liste présentée ; chaque liste doit se présenter sous une dénomination qui lui est propre afin qu'il n'existe pas de confusion possible ; le choix du nom de la liste n'est cependant pas un motif de rejet de la candidature ;
- Les noms, prénoms, sexes, domiciles, dates et lieux de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants, les listes ne comprennent que des candidats aux fonctions de suppléant (art. L. 285), tous les membres du conseil municipal étant délégués de droit.

Les listes de candidats doivent être déposées auprès du maire. Elles peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin (art. R. 137 modifié par le décret du 18 octobre 2013). Le dépôt d'une liste de candidats peut se matérialiser par le seul dépôt de bulletins de vote comprenant les mentions indiquées ci-dessus.

Madame THIENNOT : « Pour l'instant, nous avons 2 listes. Pour la liste « Pamiers Citoyenne » : CAUMARTIN Sonia, LECOURT Yves, LAFONT Dominique, GANGLOFF Nicolas, EHONGO GRASSET Magalie, HEREDIA Vicente, GERMAIN Céline, ZOUZAIR Nouredine, BRUNIN Lydie.

Pour la liste « Pamiers autrement ensemble » : DUPONT Danièle, RAZAT Pierre, KONÉ Youmony, FESQUET Christophe, DUPUY Michèle, LAFFONT Lilian, VERGNES Cécile, CORREDERA Félix, MARTINEZ Nathalie. »

Avant de procéder aux opérations de vote, il convient de constituer le bureau électoral.

Le secrétariat est assuré par Martine GUILLAUME

- Président : Madame le Maire
- Les 2 membres les plus âgées : André TRIGANO – Ginette ROUSSEAU
- Les 2 membres les plus jeunes : Cécile POUCHELON – Pauline QUINTANILHA

Le vote s'effectuera à bulletin secret, sans enveloppe.

Les bulletins sont établis sur papier blanc et peuvent être manuscrits.

Le vote s'effectue pour une seule liste sans adjonction ni radiation de noms, sans modifier l'ordre de présentation des candidats.

Le mode de scrutin est celui du système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste.

Nous allons procéder aux opérations de vote.

Listes déposées :

- a) Pamiers Autrement Ensemble
- b) Pamiers Citoyenne

Après distribution des bulletins de vote, les élus passent aux opérations de vote.

Dépouillement par le bureau de vote.

Nombre de votants : 33

Blancs : 5

Suffrages exprimés : 28

Ont obtenu :

- a) Pamiers Autrement Ensemble : 24 voix
- b) Pamiers Citoyenne : 4 voix

Résultat (après calcul avec la « calculatrice » de l'État) :

<b>INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE</b> (dans l'ordre <b>décroissant</b> des suffrages obtenus)	<b>Suffrages obtenus</b>	<b>Nombre de suppléants obtenus</b>
Liste Pamiers Autrement Ensemble	24	8
Liste Pamiers Citoyenne	4	1

Le Conseil Municipal a élu les 9 délégués suppléants dont la liste est la suivante :

	<b>Nom et prénom des suppléants</b>
<b>1</b>	DUPONT Danièle
<b>2</b>	RAZAT Pierre
<b>3</b>	KONE Youmony
<b>4</b>	FESQUET Christophe
<b>5</b>	DUPUY Michèle
<b>6</b>	LAFFONT Lilian
<b>7</b>	VERGNES Cécile
<b>8</b>	CORREDERA Felix
<b>9</b>	CAUMARTIN Sonia

Madame THIENNOT indique qu'il appartient désormais aux élus d'indiquer au bureau, individuellement, leur choix quant à la liste sur laquelle sera désigné leur suppléant qui, en cas d'empêchement, les remplacera le 27 septembre prochain.

Madame THIENNOT : « Comme il n'y a pas de question, la séance est levée. Je vous remercie. Pour information, une petite collation est préparée dans la salle des mariages. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.